

COMMUNIQUE DE PRESSE – Semaine 04

Un accident avec votre attelage ? Pas de panique, Rameder vous explique quoi faire !

Vous roulez paisiblement et un automobiliste peu attentif se rapproche bien trop près de votre attelage ? Bien que le précieux métal soit solide et qu'il respecte les normes européennes, son apparence robuste ne suffit pas pour dire qu'il n'est pas endommagé. Un accident impliquant un attelage peut malheureusement arriver. **Rameder**, leader européen sur le marché de l'attelage remorque grâce à www.rameder.fr détaille ce à quoi vous devez faire attention.

Généralement, la seule partie d'un attelage qui « dépasse » du pare-chocs est la rotule (communément appelée « boule d'attelage »), que ce soit pour un col de cygne à visser, un attelage standard ou un modèle haut de gamme amovible (avec rotule démontable sans outil). En cas de choc à l'arrière du véhicule, les différentes pièces composant l'attache remorque/caravane sont impactées par de légères déformations ou fissures.

Après un accident, même sans conséquence, l'attelage devra être contrôlé. La partie électrique devra également être vérifiée car la prise et les câbles ont pu subir des dégâts. Si l'impact est relativement sérieux, l'attelage devra soit être contrôlé par un expert, soit remplacé par précaution. Et ce même si aucun dégât apparent n'est visible. En cas de traction d'une remorque ou d'une caravane, le poids sur l'attelage peut être mal réparti si le matériel a subi un choc.

Pourquoi tant de précautions ? Lorsqu'il s'agit de sécurité routière (pour soi-même ou pour tout autre usager), aucun risque ne doit être pris.

Si seule la rotule a été endommagée, cette dernière peut être commandée indépendamment de l'attelage.

Pour obtenir une rotule d'attelage en pièce détachée, il suffit de prendre une photo de la plaque d'homologation et de remplir un bref formulaire.

Et si l'attelage est endommagé, dans ce cas il convient de le remplacer. En ce sens, www.rameder.fr vous aide à trouver votre attelage en quelques clics : renseignez-y simplement votre plaque d'immatriculation ou renseignez votre véhicule et laissez-vous guider par le menu qui s'affiche. Le coût de l'attelage est généralement couvert par l'assurance du fautif.

Rejoignez-nous sur Facebook : www.facebook.com/rameder.de

Ou sur Google Plus : plus.google.com/+rameder

Contact Presse : **Rameder**; Barbara Fischler; PA Pierre Mauroy, 2 rue Pierre-Antoine Delahousse ; 59223 Roncq ; Tel.: 03.62.13.73.53 ; Email: b.fischler@rameder.fr

Contact Presse : **IKmedia GmbH**; Oliver Schielein; Andreas Hempfling; Friedenstraße 33; D-90571 Schwaig b. Nürnberg; Tel.: +49-911/570320-0; Fax: +49-911/570320-69; Email: ah@ikmedia.de